



Cahors, le 21 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BASSIN DU LOT S'ENGAGE POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS :

SIGNATURE DES CONVENTIONS DES PAPI*

Syndicat Mixte du Bassin du
Lot

297 Rue Saint-Géry

46000 CAHORS

www.valleedulot.com



Président : M. BLADINIERES

Directrice : Mme PRIVAT

Chargés de mission inondation :

- Mlle HOCHÉ-DUITMANN

☎ 05 65 53 99 22

✉ [a.hoche-](mailto:a.hoche-duitmann@valleedulot.com)

duitmann@valleedulot.com

- M. MONTANT

☎ 05 65 53 99 27

✉ b.montant@valleedulot.com

Le 13 décembre 2018, les deux **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)* portés par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot ont été labellisés à l'unanimité en Commission Mixte Inondation à Paris. En France, cette superposition de deux PAPI sur un même territoire et sur une même période est un cas unique, fruit de plus de dix années de travail mené avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Ils s'inscrivent dans la continuité du premier PAPI mené entre 2014 et 2016 sur le territoire du bassin versant du Lot, conservant ainsi cette dynamique d'ensemble. Les actions inscrites permettent aussi de renforcer les stratégies mises en place à Cahors (7600 habitants en zone inondable exceptionnelle) et Mende-Marvejols (4000 habitants en zone inondable exceptionnelle), qui sont deux Territoires à Risques Important d'inondation.

Ces programmes permettent de mobiliser des crédits spécifiques, en particulier de l'Etat (dit Fond Barnier). Ils démarreront conjointement dès le printemps 2019, lors de leur signature avec les principaux co-financeurs (État, Syndicats de rivière, Région Occitanie, collectivités, etc.) le 27 mars à Figeac. La mise en œuvre des études se fera entre 2019 et 2021, pour un montant de 3,4 millions d'euros. L'exécution des travaux va également débuter en 2019, pour une durée de six ans (2019-2025) et un budget prévisionnel de 28,1 millions d'euros.

Les études prévues sont multiples : amélioration des connaissances du risque inondation, études d'aménagements potentiels pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, opération de diagnostics de vulnérabilité de communes en zone inondable sur le bassin du Lot, études pour la mise en place de systèmes d'alertes...

Les travaux d'aménagement sont tout aussi nombreux. Ils vont permettre de réduire le risque, par exemple en ralentissant les écoulements ou en rétablissant des zones naturelles d'expansion de crues. Sont également prévues des actions de prévention, comme la pose de repères de crues, et des mesures de protection individuelles en installant des batardeaux pour les bâtiments situés en zone inondable.

Tout au long de ces six années, des actions transversales de communication vont être menées à travers une large concertation (réunions publiques) et des outils variés (panneaux d'expositions, brochures thématiques, court métrage, animations pédagogiques, etc.).



En ce qui concerne le département de la Lozère

La mise en œuvre du programme débute à partir de 2019 en Lozère. Etudes et travaux de ce PAPI sont à la charge soit de communes (Mende), soit des différentes collectivités et d'un Syndicat de rivière (SMLD) compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) structurant cette partie du département.

Depuis 2018, la « GEMAPI » est gérée par le Syndicat Mixte Lot-Dourdou et la Communauté de Communes Terre d'Apcher-Margeride-Aubrac, qui se partagent la maîtrise d'ouvrage de ce PAPI sur le Lot amont.

Cinq actions vont être menées en Lozère durant ces six ans. Elles ont pour but d'améliorer la prévention et la protection contre les crues comme celle vécue en 2003 suite à un épisode Cévenol, inondant en particulier Mende et Marvejols (**plus de 3300 habitants exposés aux inondations, soit près de 15% de la population**). Afin de protéger au mieux la population, l'objectif est de réduire la vulnérabilité et d'aménager et ralentir les écoulements du Lot et ses affluents. Ces projets doivent aussi permettre un retour plus rapide à la normale après un événement.

Le montant estimé pour la réalisation de ce programme sur la partie lozérienne s'élève à 3,1 millions d'Euros. Ces dépenses vont être financées à 48 % par l'Etat et 24 % par le reste des co-financeurs (Région Occitanie, Europe, EDF...), soit un taux de subvention estimé à 72 %. En outre, dix actions vont être directement menées par l'EPTB Lot sur l'ensemble du bassin, de la Lozère au Lot-et-Garonne.



*Crue du Lot, décembre 2003 à Mende,
Quai de la Petite Roubeyrolle,
©Betty GLEIZE*

A propos

Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est administré des conseils départementaux de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne intervient à une échelle hydrographique pertinente : le bassin versant du Lot pour une gestion pérenne de l'eau à travers la prévention des inondations, la gestion qualitative et quantitative ainsi que le tourisme.

Retrouvez l'ensemble des actions que nous menons sur : www.valleedulot.com

Pour la mise en œuvre des deux PAPI, le SMBL coordonne et accompagne techniquement et administrativement l'ensemble des maîtres d'ouvrage (collectivités et syndicats de rivière). L'avancement des PAPI est consultable sur : www.observatoireDESCRUES.valleedulot.com.

Partenaires financiers



Maîtres d'ouvrage

